

POLITIQUE D'EFFICACITÉ DU CLUB

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Promouvoir une saine et franche émulation entre tous les clubs du District en permettant au District, par voie de concours, de reconnaître, par des marques d'appréciation, les clubs les plus méritants.

RESPONSABILITÉ

Le cabinet du gouverneur approuve cette politique et le président de la commission «Bottins et Bulletins, Efficacité du club», le Lion Alain Samson, a le mandat de l'appliquer.

APPLICATION

1. Éligibilité:

Tous les clubs du district sont éligibles et sont automatiquement inscrits au concours.

2. Période du concours:

Du 1er juillet 2006 au 10 avril 2007, sauf pour la production de la formule PU-101 et l'inscription des membres au congrès qui doivent être produites pour le 30 avril 2007.

3. Marque d'appréciation:

Les marques d'appréciation offertes sont laissées à la discrétion du cabinet du gouverneur et seront décernées lors du congrès annuel du District U-3.

4. Procédure:

Les clubs les plus efficaces sont ceux qui ont obtenu le pointage le plus élevé compte tenu des critères d'évaluation. Afin de permettre une certaine équité, certaines modifications ont été apportées aux critères d'évaluation pour les clubs suivants: St-Pierre & Miquelon Avenir, St-Pierre & Miquelon Doyen et Îles-de-la-Madeleine.

5. Récompenses:

Un prix sera attribué à chacun des clubs ayant accumulé le plus grand nombre de points dans sa région respective. Un prix sera remis au président dont la zone qui aura accumulé la meilleure moyenne de points au prorata de ses clubs.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Rapport d'effectif et d'activités du mois:

Pour tout rapport reçu par le président de la commission pour le 10 du mois suivant.	+50
Pour tout rapport reçu par le président de la commission après le 10 du mois suivant	0

Note : Pour les rapports acheminés par courrier électronique ou par télécopie, la date d'expédition servira de référence.

2. Finances:

Cotisations du District U-3 payées avant le 1 ^{er} novembre 2006	+50
Cotisations du District U-3 payées après le 31 octobre 2006	0
Cotisations du District Multiple "U" payées avant le 1 ^{er} décembre 2006	+50
Cotisations du District Multiple "U" payées après le 30 novembre 2006	0
Facturation de l'Association internationale au 30 novembre 2006	
Dû inférieur à 50 \$ US	+20
Dû égal ou supérieur à 50 \$ US	0

Note: Selon la colonne de 60 jours et plus sur le rapport mensuel fourni par l'Association Internationale (ou RE-CAP).

3. Réunions de zone:

Présence du président, du secrétaire, du trésorier et du conseiller d'effectif du club à chacune des réunions de zone.	10 points/officier/réunion
Chaque membre qui remplace le président, le secrétaire, le trésorier ou le conseiller d'effectif.	10 points/personne/réunion
Présence d'autres membres	5 points/personne/réunion

Le président de zone ne compte pas dans les présences.

Note: Pour les clubs des Iles-de-la-Madeleine, St-Pierre & Miquelon Avenir et St-Pierre & Miquelon Doyen, les points seront accordés si le président de zone a reçu un rapport d'étape (activités et finances) pour chaque réunion de zone avant la date de la réunion.

4. Rapport annuel des nouveaux officiers:

Pour avoir signalé les nouveaux officiers du club au gouverneur avec la formule PU-101 pour le 30 avril 2007	+50
Le ou après le 1 ^{er} mai 2007	0

5. Bottin de club:

Faire parvenir au responsable de la commission le bottin du club pour le 31 oct. 2006	+20
Faire parvenir au responsable de la commission le bottin du club le ou après le 1 ^{er} nov. 2006	0

6. Bulletin (journal) du club:

Vingt (20) points par numéro reçu avant le 30 avril (maximum 4 numéros).	+80
--	-----

7. Journée Internationale des Lions :

Pour une activité tenue la journée du 8 octobre	+50
Pour une activité tenue 5 jours avant ou après le 8 octobre	+20

8. Congrès du District:

Inscriptions reçues pour le 30 avril (aux ateliers de président, secrétaire, trésorier, animateur, chef de protocole, conseiller d'effectif ou remplaçant)	20 points/personne
	Maximum 120 points
Inscription d'autres membres	5 points/personnes
Un animateur d'atelier est considéré comme un autre membre	

9. Contributions:

Les contributions doivent être remises et mentionnées au rapport mensuel d'effectifs et d'activités

L.C.I.F.	+50
L.C.F.	+50
F.C.L.Q.	+50
Clinique ophtalmologique mobile	+50
Autre organisme voué à la vue <i>ou au diabète</i>	+50

10. Œuvres dans le milieu:

a) Cueillette de lunettes usagées	+100
b) Guignolée, paniers de Noël ou aide alimentaire	+100
c) Concours Affiches de la paix	+100
d) Aide à la jeunesse (école, sports, maison de jeunes, activités culturelles...)	+100
e) Aide à la santé (dons de lunettes, appareil auditif, don à l'hôpital...)	+100

Dans chacun des cas, un maximum de 100 points est alloué, peu importe le nombre d'interventions.

11. Visite officielle du président de zone:

Pour les présences réelles (membres présents lors de la visite), mentionnées sur le rapport d'effectif et d'activités.

90% et plus	+40
80% à 89%	+30
70% à 79%	+20
60% à 69%	+10

12. Visite officielle du gouverneur

Pour les présences réelles (membres présents lors de la visite), mentionnées sur le rapport d'effectif et d'activités.

90% et plus	+40
80% à 89%	+30
70% à 79%	+20
60% à 69%	+10

13. Inter-clubs:

a) Relation inter-clubs :

Minimum: 3 membres ou 4 personnes, dont deux Lions par rencontre **50 points/rencontre**
Maximum 100

b) Participation à un projet commun (prélèvement ou don) **50 points/activités**
Maximum 100

14. Effectifs au 30 mars: (référence au 30 mars de l'année précédente)

Augmentation des effectifs	+25
Conservation	+10
Diminution	0

15. Services Lions pour les enfants

Comité pour le 15 octobre	10
Établissement d'un plan d'action	10
Réalisation 1 activité et dépôt du plan d'action	20
Texte et photo pour le 1 ^{er} mai	10

LE RAPPORT MENSUEL D'EFFECTIF ET D'ACTIVITÉS SERT DE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR LA PLUPART DES CRITÈRES.+